



COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

INFORMATIONS MUNICIPALES

Février 2019

N° 2

PERMANENCES SECRETARIAT

TARCENAY :

Lundi de 17 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 13 h 00 à 18 h 00 16h30

Samedi de 8 h 30 à 10 h 30

Tél : 03-81-86-78-88

Mail : mairie.tarcenay@orange.fr

FOUCHERANS :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Tél : 03-81-86-78-57

Mail : mairie.foucherans25@gmail.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Mardi, Mercredi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 10 h 45 à 11 h 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2019

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération concernant les budgets bois et boulangerie : assujettissement à la TVA
- Convention de déneigement avec la CUMA
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- Acquisition de parcelles au lieu-dit « Creveret »
- Désignation des délégués au Syndicats des Eaux de la Haute-Loue

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

DELEGATION AUX ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté, il donnera délégation aux adjoints sur les compétences suivantes :

- M. Jacques MONIOTTE, 1^{er} Adjoint :
 - ✓ Toutes les délégations
- M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint :
 - ✓ Finances
 - ✓ Technologie du Numérique
- Mme Isabelle LEFEBVRE, 3^{ème} Adjoint :
 - ✓ Communication
 - ✓ Fêtes et Cérémonies
- M. Nicolas DEMOLY, 4^{ème} Adjoint :
 - ✓ Forêt, Environnement, Agriculture
- M. Patrice PRETOT, 5^{ème} Adjoint :
 - ✓ Sport, Animation
 - ✓ Bâtiments communaux
- M. Jean-Pierre MASSON, 6^{ème} Adjoint :
 - ✓ Urbanisme
- M. Jean-Luc CORBET, 7^{ème} Adjoint :
 - ✓ Assainissement
 - ✓ Suivi des employés communaux
 - ✓ Aménagement voirie

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de former la commission d'appel d'offres pour les marchés publics. Cette commission doit être composée du Maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme Martine CUNET	M. Christophe FAIVRE-PIERRET
Mme Nathalie LAURENT	M. Jacques MONIOTTE
M. Jean-Pierre MASSON	Mme Anne HENRY

Après un vote à bulletins secrets, 23 voix et une abstention pour chacun des candidats, la Commission d'Appel d'Offres est constituée comme ci-dessus.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune doit désigner 8 délégués et 1 suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal Education 2000 et propose que les 7 représentants des 2 anciennes communes soient candidats, plus M. Jean-Pierre MASSON qui suit le dossier du futur pôle scolaire sur la commune.

Après un vote à bulletin secret, 23 voix et une abstention pour chacun des candidats, les délégués au Syndicat Intercommunal Education 2000 sont les suivants :

- | | | |
|----------------|------------------------------|--------------------------|
| - Titulaires : | M. Jacques MONIOTTE | - Mme Nathalie LAURENT |
| | M. Christophe FAIVRE-PIERRET | - M. Jean-Pierre MASSON |
| | Mme Isabelle GAINET-CANTIN | - Mme Christina MARCHAND |
| | Mme Anne HENRY | - M. Patrice PRETOT |
| - Suppléant : | M. Maxime GROSHENRY | |

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le Maire propose que le Conseil Municipal travaille en commission sur les grands domaines de compétences communales. La liste et les compositions des commissions créées sont annexées au présent compte-rendu.

INDEMNITES DES ELUS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de TARCENAY-FOUCHERANS, dépassant le seuil des 1 000 habitants, le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité du Maire et des Adjoints comme suit :

- Pour le Maire : 43 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité brute de 1 672.43 € soit un net mensuel de 1 299.87 €
- Pour les Adjoints : 10.5 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité brute de 408.38 € soit un net mensuel de 353.25 € ou 317.42 € (avec CAREL)

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable public chargé des fonctions de comptable de la commune. Le montant proposé de cette indemnité est de 50 % du montant maximal autorisé.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal autorise le versement de cette indemnité au comptable de la commune.

NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE (ACMO)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la sécurité (ACMO) au sein de notre collectivité. Il propose de désigner M. Eric MILLARDET.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

ADHESION AU CNAS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Le Maire propose que la commune de TARCENAY-FOUCHERANS adhère au Comité National d'Action Social (CNAS), qui permet aux collectivités territoriales de mettre en œuvre leur politique d'action sociale vis-à-vis de leurs agents.

Il convient de désigner un élu et un agent comme délégués à ce comité. Il est proposé de désigner M. Maxime GROSHENRY et Mme Sylvie COLEY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

ADHESION A L'AD@T

Le Maire propose que la commune adhère à l'AD@T : c'est un service technique d'assistance informatique du Département qui gère les applications budgétaires et comptables des collectivités locales. Le montant de l'adhésion est de 108 € plus 0.32 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

TERRAIN VIABILISE RUE SUR LA FONTAINE

M. Christophe FAIVRE-PIERRET informe le Conseil Municipal que dans la rue Sur la Fontaine, une parcelle viabilisée est disponible. Sa superficie est de 10 ares 89, mais seulement 7 ares sont aménageables au vu de la topographie du terrain. Cette parcelle était proposée au prix de 65 000 €. Malgré de nombreuses visites sur le site, cette parcelle n'a pas trouvé preneur.

A ce jour, un éventuel acheteur propose une acquisition à un montant de 58 000 €. La mise en place d'une glissière de sécurité le long du CD 102 sera réalisée ultérieurement par la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les négociations sur les bases énoncées.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'établir pour le 28 janvier, deux dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. Cela concerne les travaux suivants :

- Toiture, chœur et sacristie de l'église de Tarcenay : montant estimé (avant plan de financement) : 70 000 €
- Aménagements voirie rue des sorbiers et chemin des vignes : montant estimé : 105 000 €

Ces travaux bénéficieront d'une subvention bonifiée à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer ces deux dossiers de subventions et à établir le plan de financement.

DELIBERATION POUR ASSUJETTIR LES BUDGETS BOULANGERIE ET BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre de la commune nouvelle de délibérer afin d'assujettir les budgets boulangerie et bois à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches concernant ces 2 budgets.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA CUMA

Jean-Luc CORBET fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention relative au déneigement et salage dans les rues du village de TARCENAY par la CUMA. Les points principaux de cette convention portent sur :

- Contrat prévu pour la période de viabilité hivernale du 01/01/2019 au 30/03/2020
- Les circuits de déneigement seront définis par les élus avec le chauffeur de la CUMA au début de la période hivernale
- La décision d'intervention est prise par la commune
- Les tarifs de rémunération sont définis lors de l'assemblée générale de la CUMA, dont la commune est adhérente
- Une prime annuelle d'astreinte de 400 € est versée au salarié de la CUMA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire indique qu'il convient de proposer des personnes pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La composition définitive de cette commission appartient à la Direction Générale des Impôts. Le Maire en est de droit le Président.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de ses propositions qui prennent en compte la composition des CCID des anciennes communes.

ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU-DIT « LE CREVERET »

M. Nicolas DEMOLY informe le Conseil Municipal qu'il est proposé à la commune l'achat des parcelles ZD 35 - 41- 42 et 46 au lieu-dit « Le Creveret ». Ces parcelles sont incluses dans le périmètre de la zone humide, définie sur le territoire de la commune. Cette zone humide est gérée en collaboration avec la Fédération Départementale de la Chasse et l'Agente de l'Eau, afin d'assurer une bonne gestion de ces zones sensibles.

Afin d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de terrain, il convient de prendre une délibération de principe autorisant la poursuite de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à l'achat de ces parcelles.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE

Dans le cadre de la commune nouvelle, il convient de désigner les délégués communaux au Syndicat des Eaux de la Haute-Loue. Il est proposé de reconduire les délégués des 2 anciennes communes, à savoir :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ghislain VICAIRE	M. Daniel CLEMENT
M. Maxime GROSHENRY	M. Christophe FAIVRE-PIERRET
M. Patrice PRETOT	Mme Isabelle LEFEBVRE
M. Sébastien ROGNON	Mme Martine CUINET

Après un vote à bulletin secret, 23 voix et une abstention pour chacun des candidats, les délégués désignés ci-dessus sont élus.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Devis pour réaliser un levé topographique de la rue des Sorbiers et du chemin des Vignes

Le bureau BEJ a fourni un devis pour la réalisation de ce levé topographique qui s'élève à 1 140 € TTC. Ce levé est nécessaire pour la réalisation de l'étude d'aménagement de ces deux rues.

❖ Devis pour réaliser une étude de faisabilité en vue de l'aménagement des voiries communales sur les villages de Tarcenay et de Foucherans

Le bureau BEJ a fourni un devis pour la réalisation de levés topographiques et pour une étude de faisabilité sur différents secteurs des 2 villages en vue d'aménagements futurs. Ce devis s'élève à 15 120 € TTC. Les résultats de l'étude de faisabilité permettront d'établir un programme pluriannuel pour les investissements. Les frais d'études seront répartis sur chaque opération.

❖ Devis pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Sorbiers et du chemin des Vignes

Le bureau BEJ a fourni un devis pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 5 760 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces trois devis.

❖ Prestation de service à la société GAZ et EAUX pour le recouvrement de la redevance assainissement collectif

Le Maire propose de prendre contact avec la société GAZ et EAUX afin d'étendre leur mission de recouvrement de la redevance assainissement au village de FOUCHERANS.

INFORMATIONS GENERALES

DATES A RETENIR

📅 **Mardi 5 février 2019 à 20 h 30 : Conférence – Débat sur le thème : « Nos enfants et les écrans » - salle des fêtes de Tarcenay : voir information jointe**

📅 **Vendredi 8 février 2019 de 15 h 45 à 19 h 30 : Collecte au profit des Restaurants du Cœur au Centre de Loisirs à Tarcenay : voir information jointe**

📅 **Du vendredi 9 février au dimanche 17 février 2019 : Le groupe théâtral de Foucherans présente « Jours tranquilles à St Tropez » à la salle polyvalente de Foucherans : voir information jointe**

Les représentations seront le :

- samedi 9 février à 20 h 30
- dimanche 10 février à 14 h 30
- mardi 12 février à 20 h 30
- vendredi 15 février à 20 h 30
- samedi 16 février à 20 h 30
- dimanche 17 février à 14 h 30

📅 **Mardi 12 février 2019 de 8 h 00 à 12 h00 : Dans le cadre de la numérisation des concessions funéraires et afin de réaliser des travaux photographiques (par drone), les cimetières de TARCENAY et de FOUCHERANS seront fermés. Merci de votre compréhension.**

📅 **Vendredi 15 février 2019 à 20 h 15 : Assemblée Générale de l'Espérance – salle du conseil à la mairie de Tarcenay**

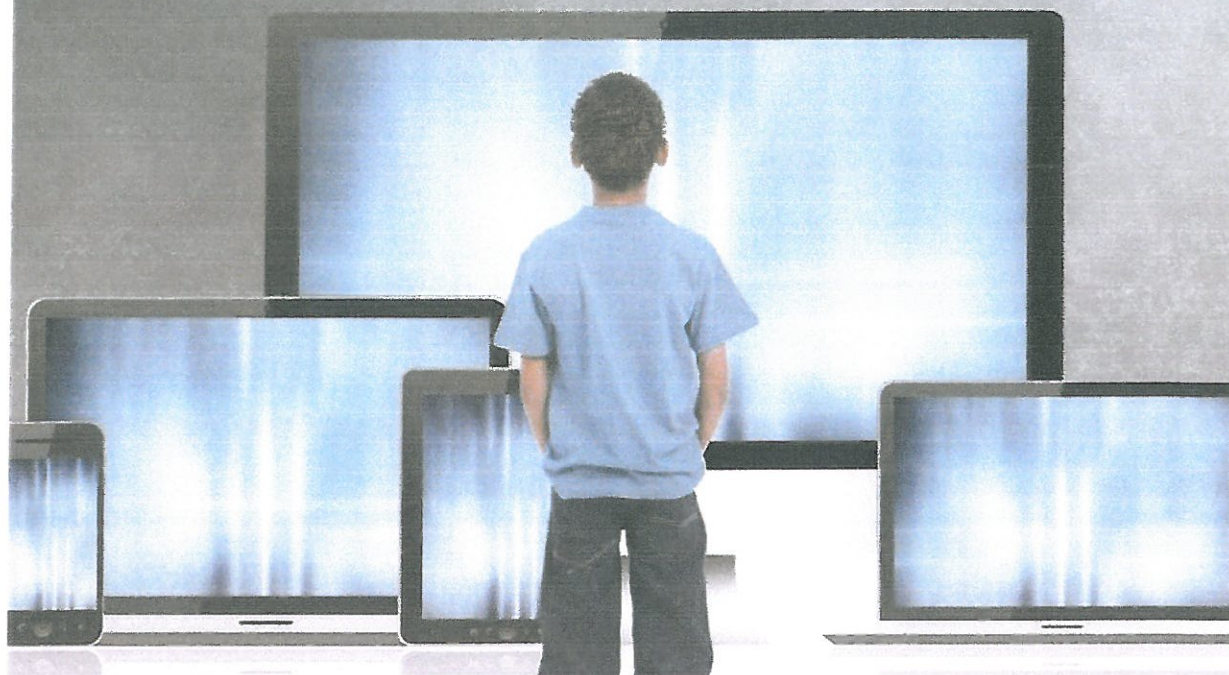
📅 **Mercredi 20 février 2019 à 20 h 30 : Assemblée Générale de l'ASC Plateau de Tarcenay – salle polyvalente à Foucherans**

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS

COMMISSIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	
<u>Assainissement</u>	<u>Jean Luc CORBET</u> Jacques MONIOTTE David BOILLIN Nicolas DEMOLY	Nicolas CRETIN Michel DARTEVEL André VERGEY Sébastien ROGNON Christophe FAIVRE-PIERRET
<u>Aménagement Voirie</u>	<u>Jean Luc CORBET</u> Daniel CLEMENT David BOILLIN Ghislain VICAIRE Christina MARCHAND Nicolas DEMOLY	<u>Maxime GROSHENRY</u> Emmanuel LACOMBE Anne HENRY Michel DARTEVEL André VERGEY Nicolas CRETIN Patrice PRETOT Christophe FAIVRE-PIERRET
<u>Bâtiments communaux</u> (Mairie, SDF, Logements, distillerie, cimetière, Mairie , Eglise, Atelier communal, Fontaine, Chapelle, Volière, Préfa, Abris bus)	<u>Jean-Luc CORBET</u> Nathalie LAURENT David BOILLIN Christina MARCHAND	<u>Patrice PRETOT</u> Emmanuel LACOMBE Isabelle GAINET Pierre CLAUSSE Aude MAIRE Isabelle LEFEBVRE Martine CUINET
<u>Communication</u> (Site internet, Bulletin municipal, infos)	<u>Nicolas DEMOLY</u> Nathalie LAURENT Ghislain VICAIRE Christina MARCHAND Jean-Pierre MASSON Jacques MONIOTTE	<u>Isabelle LEFEBVRE</u> Nicolas CRETIN Aude MAIRE Christophe FAIVRE-PIERRET Patrice PRETOT
<u>Forêts Environnement Agriculture</u> (Aménagement espace, Arboretum, ENS, Mares, PDIPR, Sentiers, Baux)	<u>Nicolas DEMOLY</u> David BOILLIN Jean-Luc CORBET Daniel CLEMENT	André VERGEY Michel DARTEVEL Sébastien ROGNON Martine CUINET
<u>Sport animation</u> (Vie associative, air de jeux)	<u>Patrice PRETOT</u> Christina MARCHAND <u>Nicolas DEMOLY</u>	Emmanuel LACOMBE Isabelle GAINET Pierre CLAUSSE Aude Maire Isabelle LEFEBVRE

<u>Urbanisme</u> (PLU, Carte communale)	<u>Jean-Pierre MASSON</u> Ghislain VICAIRE Jean-Luc CORBET Daniel CLEMENT	Christophe FAIVRE-PIERRET Emmanuel LACOMBE Nicolas CRETIN Anne HENRY André VERGEY Sébastien ROGNON Céline DEBOIS Martine CUINET
<u>Finances</u> (Budgets, Subventions)	<u>Christophe FAIVRE-PIERRET</u> Maire et Adjoints	
<u>Fêtes et Cérémonies</u> (responsable salle des fêtes)	Jean-Pierre MASSON Nathalie LAURENT	<u>Isabelle LEFEBVRE</u> Pierre CLAUSSE Michel DARTEVEL Céline DEBOIS Martine CUINET Patrice PRETOT
<u>Prévention routière</u>	David BOILLIN	<u>Aude MAIRE</u> Anne HENRY Pierre CLAUSSE
<u>Responsable Agents Techniques</u>	<u>Jean Luc CORBET</u>	Patrice PRETOT

CONFERENCE - DEBAT



NOS ENFANTS ET LES ECRANS

Nous nous posons tous beaucoup de questions : Quelle place laisser aux écrans dans notre quotidien? Quels sont leurs effets sur le développement de l'enfant, que ce soit au niveau du langage, de l'attention, du raisonnement ou même de la santé ?

L'association Marylou et l'Association Franc-Comtoise de Prévention en Orthophonie vous proposent un temps convivial d'échange et de partage autour du thème des écrans et de nos enfants.

Animé par :

Kathy Dislaire, Orthophoniste à l'AFCPO.

Tarifs (conférence/café/gâteau) :

- 3€ pour les adultes (**ouvert à tous !**)
- Gratuit pour les enfants (autorisés à partir de 10ans)

MARDI 5 FEVRIER

A 20H30

Salle des Fêtes de Tarcenay

Association Marylou : AFCPO :

Blog : <https://leblogdemarylou.jimdo.com>

f : www.facebook.com/associationmarylou/



Association Franc-Comtoise de Prévention en Orthophonie

Site : <https://afcpo8.wixsite.com>

f : www.facebook.com/AFCPO/



Les enfants du centre de loisirs organisent une

COLLECTE

au profit de l'association



Vendredi 8 février 2019

De 15h45 à 19h30

Au centre de loisirs

ON COMPTE SUR VOUS !!!!!!!

Nous collectons : des denrées alimentaires (dates de péremption longues), des produits d'hygiène adulte et bébé (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice...), des couches, du lait infantile, des biberons... N'oubliez pas les bons du livret de la carte jeunes (page A55) !

Le groupe théâtral de Fouchierans

(ASC Plateau de Tarcenay)

Vous présente

JOURS TRANQUILLES A St TROPEZ

**Comédie estivale en 2 actes
écrite par Michel GROS Lambert**

Salle Polyvalente de Fouchierans (25)

Réservation au 03 81 86 76 90

PRIX Adultes 6€ / Enfants -12 ans 3€



SAMEDI 09 FEVRIER 2019 A 20H30

Au profit de l'association « Semons l'espoir »

DIMANCHE 10 FEVRIER 2019 A 14H30

MARDI 12 FEVRIER 2019 A 20H30

VENDREDI 15 FEVRIER 2019 A 20H30

SAMEDI 16 FEVRIER 2019 A 20H30

DIMANCHE 17 FEVRIER 2019 A 14H30